

Préambule



L'observation territoriale (foncier, logement, déplacements, énergies renouvelables, zones d'activités économiques...) permet l'identification et la territorialisation des enjeux des politiques publiques. Ces données sont ainsi indispensables à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets d'aménagement et de développement durable des territoires, qu'il s'agisse de planification réglementaire (schéma de cohérence territoriale SCoT, plan local d'urbanisme intercommunal PLUi, programme local de l'habitat PLH, plan climat-air-énergie territorial PCAET...), de contractualisation opérationnelle (contrat de ruralité, action cœur de ville ACV, territoires à énergie positive pour la croissance verte TEPCV...) ou de projets plus ciblés (zone d'aménagement concertée ZAC, opération de revitalisation de territoire ORT...). Ces connaissances doivent être actualisées régulièrement. Plus qu'une simple mise à jour d'informations, il s'agit de prendre en compte les nouveaux usages des données et l'évolution des territoires.

L'actualisation en 2019 des trois observatoires départementaux (du logement, du foncier et des mobilités), tout en permettant la continuité de l'observation, tient compte d'un contexte qui a largement évolué depuis 2015:

- organisation des services de l'État et des collectivités territoriales,
- développement de l'open data, de l'interopérabilité des données, et de nouveaux outils d'exploitation, partage et visualisation des données,
- structuration progressive de l'observation territoriale au niveau régional (GéoGrandEst, Plateforme du foncier...).

La production 2019 s'inscrit d'une part dans une logique de complémentarité avec les travaux nationaux ou régionaux, et d'autre part dans un mode de construction partenarial afin que les observatoires répondent au mieux aux besoins et servent de support au dialogue territorial entre les différents acteurs du développement.

Pour faciliter les analyses croisées, les structures des observatoires thématiques ont été homogénéisées et l'ensemble est introduit par des données « chapeau » présentant le territoire (population et activités économiques). Chaque observatoire est constitué d'une partie départementale et de fiches par établissement public de coopération intercommunale EPCI.

Tout au long de 2019, les partenaires ont été associés aux différentes étapes de production des observatoires :

- le recueil des attentes a été réalisé au cours d'échanges bilatéraux avec des services de l'État (DREAL Grand Est, DRAAF Grand Est, DDCSPP de la Marne), des collectivités territoriales (Association des Maires de la Marne, Conseil départemental - DSD), des chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture) et d'autres partenaires concernés par ces thématiques (Agence d'urbanisme de développement et prospective de la Région Rémoise, Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne, ARCA Union sociale pour l'habitat, Safer Grand Est, ATMO Grand Est),
- quatre réunions de travail ont permis de construire l'architecture finale et d'identifier des sujets à approfondir.

La direction départementale des territoires de la Marne vous souhaite une excellente lecture.

La directrice départementale des territoires de la Marne,

Catherine Rogy